# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

**EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"**

(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

**SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX**

Rue St-Jean prolongée - B.P. n° 20 - 31130 BALMA - (Tél. 24.06.51)

ABONNEMENT ANNUEL
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

DLP 11-7-80693236


- BULLETIN TECHNIQUE N° 169 (15ème envoi de 1980) -

9 juillet 1980

## /V I G N E/

### MILDIOU

La période de très grande sensibilité des grappes est passée mais les risques demeurent cependant encore assez importants. Au début de ce mois, la situation était, en général, bonne, mais on pouvait trouver quelques taches de Mildiou dans une parcelle sur deux, taches résultant de contaminations produites principalement au cours des pluies du 13 au 16, puis du 23 au 27 juin.

De nouvelles sorties de taches vont se manifester à partir du 15, notamment dans les parcelles où des taches ont été constatées auparavant.

Il est donc recommandé de poursuivre la protection en tenant compte du mode d'action des produits employés (Voir bulletin n° 158 du 7 mars 1980) :

- FONGICIDES PREVENTIFS CLASSIQUES :

Appliquer un nouveau traitement qui sera d'autant plus efficace qu'il sera placé avant la pluie contaminatrice.

- FONGICIDES A BASE DE CYMOXAMIDE (anciennement Curzate) :

Les appliquer comme un préventif classique ; ils ont en outre la propriété de stopper une contamination dans les 3 à 4 jours qui suivent le début de la pluie contaminatrice.

- FONGICIDES A BASE DE PHOSETYL AL. (MIKAL - RHODAX) :

Tenir compte de leur durée d'action estimée à 14 jours.

- FONGICIDES A BASE DE METALAXYL (ACYLON) :

Tenir compte de leur durée d'action estimée à 14 jours et de leur propriété de stopper une contamination jusqu'à 4 jours après le début de la pluie contaminatrice.

- FONGICIDES A BASE DE MILFURAME (CALTAN - VAMIN) :

Ce nouveau fongicide, encore insuffisamment connu, semble avoir des propriétés voisines de celles du métalaxyl.

### BLACK-ROT

De nouvelles sorties de taches se sont produites au début de ce mois, notamment en Armagnac. Dans les vignes contaminées, appliquer un nouveau traitement qui sera d'autant plus efficace qu'il sera placé avant les prochaines pluies contaminatrices.

### OIDIUM

Le temps actuel est très favorable à cette maladie, ajouter un anti-oïdium à la bouillie destinée à combattre le Mildiou ou le Black-rot.

### TORDEUSES DE LA GRAPPE

Le second vol débute seulement dans les secteurs les plus précoces, attendre un prochain bulletin pour intervenir.

.../...

P224

CICADELLES *(Scaphoïdeus littoralis - Flavescence dorée)*

Dans les parcelles de vignes situées en Armagnac concernées par le problème de la "FLAVESCENCE DOREE", appliquer un second traitement en employant un produit à base :

- soit d'oxydéméton méthyl à 25 g de m.a./hl (METASYSTEMOX R, ANTHONOX),
- soit de vamidothion à 50 g de m.a/hl (KILVAL, SEPAPHID)

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Dans les vergers contaminés, poursuivre la protection en fonction des chutes de pluies.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le premier vol se poursuit toujours et l'activité sexuelle demeure assez importante. En conséquence, dans les vergers sensibles aux attaques de ce ravageur, si les dernières pluies ont "lessivé" le précédent traitement (plus de 25 mm), le renouveler dès que possible.

PSYLLE DU POIRIER

On assiste dans quelques vergers *(Tarn-et-Garonne en particulier)* à une recrudescence d'activité de cet insecte. Le cas échéant, intervenir avec l'un des insecticides suivants :

- amitraz (TUDY, MAITAC 20),
- monocrotophos (AZODRIN 20, NUVACRON),
- décaméthrine (DECIS),
- fenvalérate (SUMICIDIN),
- perméthrine (PERTHRINE).

*Il est indispensable de bien mouiller les arbres* pour obtenir la meilleure efficacité.

ARAIGNEES ROUGES *(P. Ulmi)*

Dans les vergers où l'on observe un développement important de ces acariens, intervenir avec un acaricide spécifique.

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER. Le second vol est commencé et l'activité sexuelle de l'insecte est importante.

a) Protection des pousses (Pépinières, arbres jeunes en formation). Appliquer un traitement dès réception, de préférence avec un produit à base de fénitrothion, à la dose de 50 g de m.a./hl, doué à la fois d'une bonne action ovicide et d'une bonne action larvicide à l'éclosion (FOLITHION, CARPODION F, FENIBEL, PALUTHION, TECH'ITRO).

b) Protection des pêches.

1.- Variétés à récolter à partir du 19 juillet.

Traiter les 11 et 12 avec un produit à base soit de mévinphos à la dose de 50 g de m.a./hl (NOMBREUSES SPECIALITES), soit de dichlorvos à la dose de 125 g de m.a./hl (NOMBREUSES SPECIALITES).

2.- Variétés à récolter entre les tout derniers jours de juillet et la fin du mois d'août.

Traiter dès réception avec l'un des produits homologués ou autorisés contre la Tordeuse orientale du pêcher autre que le mévinphos ou le dichlorvos :

- azinphos éthyl et méthyl à 40 g,
- carbaryl à 120 g,
- décaméthrine à 1,75 g (DECIS)
- fénitrothion à 50 g,
- méthidathion à 40 g (ULTRACIDE),
- méthomyl à 62,5 g (LANNATE 20 L),
- parathion éthyl et méthyl à 25 g,
- phosalone à 60 g (AZOPHENE ZOLONE).

/CULTURES LEGUMIERES/

POMMES DE TERRE - MILDIOU -

Effectuer un nouveau traitement dans toutes les cultures qui ne seront pas arrachées avant 15 jours à 3 semaines. Le cas échéant, ajouter un insecticide pour combattre le *Doryphore*.

MELON - Le temps actuel est favorable à la *Cladosporiose et à l'Anthracnose*. Effectuer, dès réception, un traitement avec l'un des produits suivants :

- manèbe à 240 g m.a./hl (NOMBREUSES SPECIALITES),
- mancozèbe à 160 g m.a./hl (DITHANE M 45, SANDOZEBE),
- bénomyl à 30 g m.a./hl (BENLATE)
- méthylthiophanate à 70 g de m.a./hl (PELT 44),
- carbendazime à 30 g de m.a./hl (BAVISTINE).

Pour éviter les risques d'accoutumance, alterner l'emploi de l'un des 3 derniers produits avec l'un des précédents.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "MIDI-PYRENEES", J. TOUZEAU.

Le Directeur-Gérant : J. THIAULT. C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.
Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

P230